

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

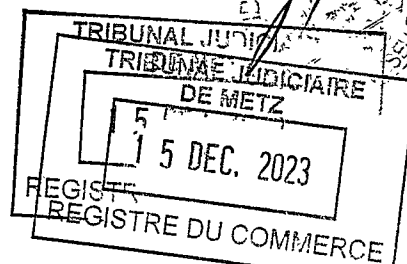
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00041 Numéro SIREN : 309 358 836 Nom ou dénomination : A LA GERBE D'OR

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 7311

1607 de 041

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 02312311
Metz, le 05-12-23
Le Greffier



Comptes annuels

2022

Période du 01/11/2021 au 31/10/2022

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

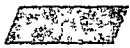
Désignation de l'entreprise		SARL A LA GERBE D'OR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 rue du Général de Gaulle 57140 WOIPPY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 0 9 3 5 8 8 3 6 0 0 0 1 8		Néant		☐	
						Exercice N clos le, 31/10/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	228 200	AI		228 200
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	129 603	AS	127 133	2 469
		Autres immobilisations corporelles	AT	240 486	AU	63 264	177 222
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	154	BE		154
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	4 982	BI		4 982
TOTAL (II)			BJ	603 427	BK	190 397	413 030
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 106	BM		8 106
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 398	BY	10 659	739
		Autres créances (3)	BZ	452 707	CA		452 707
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	18 129	CG		18 129	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 024	CI		2 024	
	TOTAL (III)	CJ	492 366	CK	10 659	481 707	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 095 794	1A	201 057	894 737
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL A LA GERBE D'OR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	397 757	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 213	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	466 971	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	219 588	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 405	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	7 579	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	91 175	
	Dettes fiscales et sociales			DY	107 017	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	427 766		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	894 737		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	335 571
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	707	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

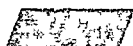
AD



Annexe des comptes annuels

**Annexe des comptes annuels
du 01/11/2021 au 31/10/2022**

AD



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A LA GERBE D'OR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022, dont le total est de 894 737 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 214 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

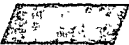
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

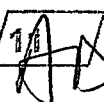
Produits et charges exceptionnels

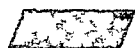
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.





Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	228 201			228 201
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	228 201			228 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	149 540	809	20 745	129 603
- Installations générales, agencements aménagements divers	164 559	170 378	101 814	233 123
- Matériel de transport	2 023			2 023
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 596	570	825	5 341
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	83 445		83 445	
Immobilisations corporelles	405 163	171 757	206 829	370 090
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15		15	
- Autres titres immobilisés	153	2		155
- Prêts et autres immobilisations financières	4 982			4 982
Immobilisations financières	5 150	2	15	5 137
ACTIF IMMOBILISE	638 514	171 758	206 845	603 428

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		171 757	2	171 758
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		171 757	2	171 758
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		83 445		83 445
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		123 384	15	123 400
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		206 829	15	206 845

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2022
Éléments achetés	228 201
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	228 201

Le fond commercial de QUEULEU a été cédé pour 50 000 € le 29 juillet 2021.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	146 908	971	20 745	127 134
- Installations générales, agencements aménagements divers	145 953	12 666	101 814	56 805
- Matériel de transport	1 418	374		1 792
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 940	552	825	4 667
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	299 219	14 563	123 384	190 398
ACTIF IMMOBILISE	299 219	14 563	123 384	190 398

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 471 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 982		4 982
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 399	11 399	
Autres	452 708	452 708	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 024	2 024	
Total	471 113	466 131	4 982
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECE.	4 470
ASSOCIES - INTERETS COURUS	4 100
Total	8 571

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 420 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	708	708	
- à plus de 1 an à l'origine	218 880	134 265	84 615
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 176	91 176	
Dettes fiscales et sociales	107 018	107 018	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	2 356	2 356	
Produits constatés d'avance			
Total	420 187	335 572	84 615
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	52 687		
(**) Dont envers les associés	8		

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS -FACT. NON PARVENUES	38 480
INTERET COURUS A PAYER	39
INTERETS COURUS	50
DETTE PROVIS. PR CONGES A PAYER	35 284
PRIMES A PAYER	5 956
CHARGES SOCIALES S/ CONGES A PAYER	14 114
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	2 982
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	3 459
Total	100 364

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 024		
Total	2 024		



 Autres informations**Engagements financiers****Crédit-Bail**

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 6 899 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 89 098 euros
Les droits acquis par le personnel ne sont pas provisionnés mais sont mentionnés en annexe, dans la rubrique "autres informations".
La méthode d'évaluation est la méthode prospective. Le montant indiqué correspond aux droits acquis au 31/10/2016 non actualisés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A LA GERBE D'OR**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	228 200	KE		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	149 539	KT	809	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	164 559	KW	170 377	
		Matériel de transport *				KY	2 023	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 595	LC	569	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		
	Avances et acomptes					LK	83 444	LL		
	TOTAL III					LN	405 163	LO	171 756	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	
		Autres participations					8U	15	8V	
Autres titres immobilisés					IP	153	IR	1		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	4 982	IU			
TOTAL IV					LQ	5 150	LR	1		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	638 514	0H	171 758		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	228 200	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	20 745	MK	129 603	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM	101 814	MN	233 122	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 023	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	825	MT	5 340	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC	83 444	ND		NE		
	TOTAL III		IY	83 444	NG	123 384	NH	370 090	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7	
		Autres participations		I0		0X	15	0Y	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	154		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 982		
TOTAL IV		I3		NJ	15	NK	5 136		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	83 444	0K	123 399	0L	603 427	0M	

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/10/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA GERBE D'OR

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A LA GERBE D'ORNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 908	QA	970	QB	20 745	QC	127 133
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	145 952	QE	12 666	QF	101 814	QG	56 804
	Matériel de transport	QH	1 417	QI	374	QJ		QK	1 792
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 940	QM	551	QN	825	QO	4 667
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	299 219	QV	14 563	QW	123 384	QX	190 397
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	299 219	ØP	14 563	ØQ	123 384	ØR	190 397

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A LA GERBE D'ORNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	10 659	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	10 659	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	10 659	UB	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A LA GERBE D'OR</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 982	UV		UW	4 982				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 245		11 245						
	Autres créances clients	UX	152		152						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 998		1 998						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 470		4 470						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 433		6 433					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	3 598		3 598					
	Groupe et associés (2)	VC	414 092		414 092						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 114		22 114						
	Charges constatées d'avance	VS	2 024		2 024						
	TOTAUX		VT	471 112	VU	466 130	VV	4 982			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	707		707						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	218 880		134 265		84 615				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	50		50						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	91 175		91 175						
Personnel et comptes rattachés		8C	57 816		57 816						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 778		42 778						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 383		2 383						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 039		4 039						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 355		2 355						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	420 187	VZ	335 571		84 615				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	52 687	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

copie conforme à l'état des impôts
général

A LA GERBE D'OR

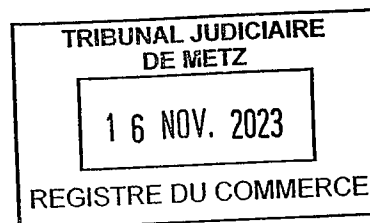
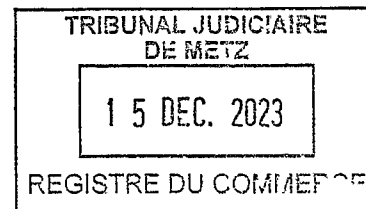
Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros

2 Rue du Général de Gaulle

57140 WOIPPY

309 358 836 RCS METZ

Exercice social clos le 31 octobre 2022



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 25 214 € que je propose d'affecter en réserves facultatives.

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 MARS 2022

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice s'élevant à 25 214 € qu'elle décide d'affecter en réserves facultatives.

*Certifié conforme, l'associée
unique, Jéroub*

A large, stylized handwritten signature in black ink.